



Augmentation salaire suite a un avenant

Par **drivilo**, le **07/06/2016 à 20:07**

Bonjour rnrnl'an dernier mon employeur ma fait un avenant de contrat qui stipule qu'en cas d'absence ou de congé du responsable de fabrication ,je suis la personne qui le remplace.rnrnma question est simple puis je demandé un taux horaire supérieure a celui actuel.rnrnhabituellement je suis conducteur PL sur toupie béton. rnrn a savoir qu'entre mon taux horaire et celui du centraliste en poste il y a une différence de 4€ brut et nous n'avons que deux ans d'ancienneté de différence en sa faveur.rnrncordialement

Par **Visiteur**, le **11/06/2016 à 23:12**

Bonjour,rnVous pouvez toujours essayer... une augmentation des responsabilités est une justification.rnMais peut être une prime spéciale est-elle prévue dans le cas où vous seriez amené à faire ce remplacement...

Par **Visiteur**, le **11/06/2016 à 23:24**

Bonjour,rnVous pouvez toujours essayer... une augmentation des responsabilités est une justification.rnMais peut être une prime spéciale est-elle prévue dans le cas où vous seriez amené à faire ce remplacement...

Par **morobar**, le **12/06/2016 à 07:18**

Bjr,
De nombreuses conventions collectives prévoient ce cas, de modification temporaire de fonctions accompagnée d'une hausse de salaire tout aussi temporaire.

Par **drivilo**, le **12/06/2016** à **20:21**

Merci pour votre aide...ncordialement